

# AGISSEZ

## 1. ÉCRIVEZ AU COMMISSAIRE EUROPÉEN AU DÉVELOPPEMENT ET À L'AIDE HUMANITAIRE :

■ exprimez votre préoccupation concernant la nouvelle sentence de prison à vie imposée à Birtukan Mideksa à la suite de sa nouvelle arrestation en décembre 2008 ;

■ exhortez-le à utiliser tous les moyens diplomatiques pour encourager le gouvernement éthiopien à libérer Birtukan Mideksa immédiatement et sans condition.

European Commissioner for Humanitarian  
and Development Aid  
Karel de Gucht  
Berlaymont 10 /165  
1049 Bruxelles  
Belgique

## 2. RÉDIGEZ UNE LETTRE DE SOUTIEN À BIRTUKAN MIDEKSA :

Salutations de [nom de la ville]. Nous pensons à vous et vous envoyons nos plus amicales pensées, à vous et à votre famille.

Birtukan Mideksa  
C/O Ethiopian Women for  
Peace and Development  
P. O. Box 1318  
Wheaton, MD 20915  
États-Unis

# BIRTUKAN MIDEKSA ÉTHIOPIE

AMNESTY  
INTERNATIONAL



2009  
AMNESTY  
INTERNATIONAL  
ÉCRIRE POUR  
LES DROITS

AMNESTY  
INTERNATIONAL



Amnesty International  
Secrétariat international  
Peter Benenson House  
1 Easton Street  
Londres WC1X 0DW  
Royaume-Uni

[www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)  
Décembre 2009  
Index : AFR 25/010/2009

# AIDEZ-NOUS ! BIRTUKAN MIDEKSA, ÉTHIOPIE

Birtukan Mideksa, la dirigeante d'un parti d'opposition, purge une peine d'emprisonnement à vie dans la prison de Kaliti à Addis-Abeba, en Éthiopie. Amnesty International considère cette femme comme une prisonnière d'opinion, emprisonnée pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association.

Birtukan Mideksa avait déjà été arrêtée en novembre 2005 après que la Coalition pour l'unité et la démocratie, dont elle était un chef de file, a contesté les résultats des élections locales et parlementaires. Des manifestations post-électorales ont dégénéré. Les forces de l'ordre ont abattu 187 personnes et en ont blessé 765 autres. Au moins six agents de police ont été tués. Birtukan Mideksa a été accusée, entre autres, de trahison, déclarée coupable et condamnée à la détention à perpétuité.

Des anciens travaillant avec les détenus ont négocié un processus qui a conduit à une grâce par les autorités éthiopiennes. Birtukan Mideksa et d'autres ont été libérés en juin 2007 après avoir purgé plus de dix-huit mois de prison. Les conditions de cette grâce demeurent floues.



© Amnesty International

En novembre 2008, Birtukan Mideksa a évoqué lors d'une réunion publique en Suède les négociations ayant conduit à sa libération. Quand elle est revenue en Éthiopie, les autorités lui ont demandé de revenir sur cette déclaration, à défaut de quoi elle serait de nouveau arrêtée. Elle a refusé et a été arrêtée en décembre 2008. Le ministère de la Justice a émis une déclaration annulant la grâce qui lui avait été octroyée et rétablissant la peine de réclusion à perpétuité prononcée à l'origine.

Depuis une décision de justice sur une plainte déposée par elle contre la prison, Birtukan Mideksa a été autorisée à recevoir des visites plus régulières de sa famille immédiate, y compris de sa mère et de sa fille de quatre ans. Toutefois, elle n'aurait eu jusqu'à présent qu'un accès intermittent à une représentation légale.

AMNESTY INTERNATIONAL ÉCRIRE POUR LES DROITS AMNESTY INTERNATIONAL ÉCRIRE POUR LES DROITS  
AMNESTY INTERNATIONAL ÉCRIRE POUR LES DROITS AMNESTY INTERNATIONAL ÉCRIRE POUR LES DROITS AMNESTY INTERNATIONAL ÉCRIRE POUR LES DROITS